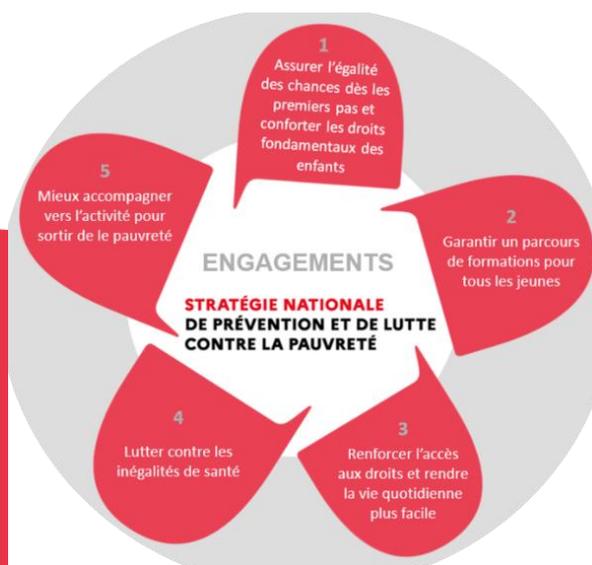




**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



BILAN DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ EN 2021



Préfecture du GERS



ÉDITORIAL

“

Dans le département du Gers, la pauvreté concerne une personne sur sept, et près d'un jeune de moins de 30 ans sur quatre. La crise sanitaire a souvent accru leur fragilité, voire créé des situations nouvelles de précarité, qui ont nécessité d'apporter des réponses spécifiques, au plus près de celles et ceux qui en sont victimes et qui en ont le plus besoin.

Le 13 septembre 2018, le président de la République a lancé la démarche de stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Cette démarche partait du constat que le niveau de pauvreté n'avait pas reculé dans notre pays, malgré les différentes actions mises en place sur le territoire depuis de nombreuses années. Il était donc impératif de revoir notre action et de déployer une nouvelle stratégie, davantage tournée vers des solutions d'accompagnement, de prévention de proximité et de retour à l'emploi, veillant à « l'aller vers » et à accroître un accès effectif aux droits.

Loin de se limiter à des mesures de soutien aux revenus, notamment par les prestations sociales, cette stratégie est mise en œuvre dans le département du Gers depuis près de trois ans, autour de cinq axes :

- assurer l'égalité des chances dès les premiers pas, et conforter les droits fondamentaux des enfants,
- garantir un parcours de formation pour tous les jeunes, leur permettant de construire leur avenir,
- renforcer l'accès aux droits et rendre la vie quotidienne plus facile,
- lutter contre les inégalités sociales de santé,
- mieux accompagner vers l'action pour sortir de la pauvreté.

Dans le Gers, le choix a été fait de s'appuyer sur des partenariats suivis et structurés avec le conseil départemental, qui dispose de compétences larges en matière sociale. Des coopérations ont été également recherchées avec les autres partenaires, notamment du secteur public et du tissu associatif, dans le respect des prérogatives de chacun. Grâce à ses précieuses coopérations, diverses actions ont été lancées ou soutenues.

Au-delà d'un rapport d'activité ou d'un bilan d'étape, vous trouverez dans ce document un panorama, sans être exhaustif, de quelques actions départementales gersoises remarquables. Chacun pourra en mesurer l'importance et la variété, avec comme fil conducteur le but d'apporter, sur le terrain, des réponses, des solutions, et surtout un soutien humain à celles et à ceux qui en ont besoin.

Xavier BRUNETIERE

Préfet du Gers

CRÉATION D'UN TIERS LIEU SOCIAL DISPENSANT DE L'AIDE ALIMENTAIRE POUR LES PLUS ÉLOIGNES

Présentation de l'action (objectifs, acteurs, contenu, modalités) :

Création d'un tiers lieu social sur le territoire Armagnac-Adour avec un cœur d'activité consacré à l'aide alimentaire. Il s'agit d'un espace fédérateur répondant à une problématique de société et de santé publique. La force de ce lieu est de proposer entre autres, une aide alimentaire qui permette l'accès à des produits frais et des fruits et légumes pour des personnes ayant des difficultés économiques. L'approvisionnement en produits s'appuie sur les ressources locales (Producteurs locaux travaillant dans les GMS, jardin solidaire local, jardin du tiers lieu...).

Ce tiers lieu représente un modèle d'adaptation aux besoins actuels et émergents du territoire, tout le maillage de distribution est repensé pour s'adapter aux besoins particuliers des personnes très isolées.

Actions proposées :

- Livraisons de colis,
- Cours de cuisine
- Projets personnalisés (gestion de budget, ateliers jardin potager...)
- Création d'un centre de ressources facilitateur pour les parcours individuels.

Les chiffres de l'action :

- Financement
Montant total du projet : 359 698 €
Aides publique État : France Relance 47 759 € / DETR 134 256 €
- Bénéficiaires
En 2016, 20 foyers bénéficient de l'aide alimentaire, 80 en 2021.
200 bénéficiaires réguliers du tiers lieu.

Résultats de l'action :

Action en cours de réalisation

MAN'GERS

Présentation de l'action (objectifs, acteurs, contenu, modalités) :

Le projet Man'Gers, dans son deuxième volet de mise en œuvre (septembre / décembre 2021) faisant suite à la période d'immersion, a pour objectif de promouvoir l'éducation à l'alimentation par la mise en place d'ateliers sur les points de distribution d'aide alimentaire par deux structures : le CPIE et l'association MIAM.

Le projet Man'Gers poursuit quatre objectifs :

- construire un modèle éducatif et pédagogique adaptable aux publics, aux territoires et avec les partenaires déjà actifs en lien avec le sujet de l'insécurité alimentaire.
- prendre appui sur les plans d'actions de « l'Anquête » menée par Gers Solidaire et le recensement d'ateliers et de locaux cuisine du territoire.
- favoriser et coordonner les lieux d'échanges et d'expériences en termes d'alimentation.
- s'inscrire dans le P.A.T départemental (Projet Alimentaire Territorial) sur le volet « favoriser l'accès à une alimentation de qualité aux populations défavorisées ».

Le public visé :

- les personnes concernées par l'aide alimentaire. L'intérêt de cette démarche "d'aller-vers" consiste à leur apporter les moyens d'améliorer leur quotidien sur les plans alimentaires, nutritionnels, santé et budgétaires.
- les bénévoles des associations, les citoyens solidaires, les élus locaux proposant déjà des ateliers cuisine ou ayant le projet de cette mise en œuvre ou tout simplement intéressés par cette thématique.

Les chiffres de l'action :

- Financement
Montant total du projet : 20 000 €
Aides publique État : France Relance 16 000 €
- Bénéficiaires
MIAM / 3 ateliers (de septembre à décembre) / 3h00 / sur 10 sites de distribution
CPIE / 3 ateliers (de septembre à décembre) / 3h00 / sur 10 sites de distribution

Résultats de l'action :

Action en cours de réalisation



AGRANDISSEMENT ET TRANSFORMATION DE L'ÉPICERIE SOCIALE DE MAUVEZIN

Présentation de l'action (objectifs, acteurs, contenu, modalités) :

Depuis son ouverture en 2016, l'épicerie sociale et solidaire « Le bon plan de Mauvezin » apporte une aide alimentaire à ses 135 bénéficiaires avec la Banque Alimentaire et les acteurs locaux. Le nombre de bénéficiaires s'est considérablement accru en 4 ans et plus encore avec la crise sanitaire. Pour accueillir de nouveaux bénéficiaires, le projet permet de doubler la surface pour créer un lieu de stockage distinct de l'épicerie, une chambre froide positive (pour éviter le gaspillage des produits frais, fruits, légumes et autres, notamment en période estivale et de proposer une alimentation locale plus variée). Un atelier nutrition est mis en place pour permettre aux bénéficiaires de s'orienter vers une alimentation plus saine, mieux équilibrée à base de produits frais locaux. L'extension permet également d'accueillir les bénéficiaires à l'abri et aux bénévoles de travailler dans un environnement sécurisé.

Les chiffres de l'action :

- Financement
Montant total du projet : 101 670 €
Aides publique Etat : France Relance 69 340 €
- Bénéficiaires
135 bénéficiaires répartis sur 41 communes
L'épicerie doit permettre aux usagers un accès à des produits variés à un coût égal à 10 % de ceux observés dans les circuits de distribution classique.

Résultats de l'action :

Action en cours de réalisation



ACCOMPAGNEMENT DE PERSONNES VULNÉRABLES AUTOUR DE LA SANTÉ SEXUELLE »

Présentation de l'action (objectifs, acteurs, contenu, modalités) :

L'acquisition d'un échographe portatif en septembre 2020, au sein du C.P.E.F (Protection Maternelle et Infantile) du Gers, a permis une meilleure prise en charge des demandes d'interruption de grossesse sur l'ensemble du Gers. Le C.P.E.F est un relai majeur pour le Centre Hospitalier d'Auch.

L'accès à l'I.V.G s'est considérablement amélioré avec la pratique de l'échographie de datation. En effet, la demande et la réalisation de l'I.V.G peuvent être prises en charge en moins d'une semaine. L'équipe du CPEF fait en sorte qu'un premier rendez-vous puisse être proposé rapidement, dans un délai de 4 jours entre l'appel téléphonique et la consultation médicale.

L'ensemble de la population, en particulier les mineures, les patientes majeures sans couverture maladie, ou les personnes isolées géographiquement, ont pu bénéficier d'une offre de soins complète lors d'une demande d'I.V.G.

Cette prise en charge globale, incluant l'échographie de datation, la prescription du bilan sanguin, la prise des médicaments liées à la pratique de l'I.V.G puis la consultation post-I.V.G, permet aux patientes d'avoir un parcours simplifié.

L'I.V.G se pratique avec les mêmes professionnels de santé dans un même service sur l'ensemble des antennes du département, au sein des Maisons de Solidarités grâce à des consultations délocalisées ; et ce, malgré certaines difficultés géographiques dues à la grande ruralité du territoire du Gers.

Les chiffres de l'action :

- Financement
Montant total du projet : 50 000 €
Aides publique État: Plan de lutte contre la Pauvreté 50 000 €
- Bénéficiaires

| | Sept - déc 2020 | Janv - sept 2021 |
|---|-----------------|------------------|
| Nombre patientes reçues sur le sujet de l'I.V.G | 43 | 71 |
| Nombre d'échographies réalisées | 9 | 66 |

SENSIBILISATION DES PROFESSIONNELS DE LA PETITE ENFANCE À L'ACCUEIL DE TOUS

Présentation de l'action (objectifs, acteurs, contenu, modalités) :

Cette action vise à renforcer l'inclusion des enfants porteurs de handicap, lors de l'accueil chez les assistants maternels ou au sein des établissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE), par le biais d'une meilleure formation des professionnels de la petite enfance. Les actions de formation et de sensibilisation des médecins de PMI et des puéricultrices à la plateforme de coordination, d'orientation et de repérage des troubles neuro-développementaux portées par la PEP32, ont démarré.

Les puéricultrices ont renforcé les connaissances des assistants maternels (350 actions) lors de l'agrément initial des assistants maternels, des renouvellements d'agrément et des interventions au domicile des assistantes maternelles. De plus, les puéricultrices du service PMI ont participé en novembre à une journée d'information et de travail de collaboration avec le réseau des Relais Petite Enfance (RPE). À cette occasion, ont eu lieu une formation avec le réseau « Grandir Handi'Férence » ainsi que des réflexions en groupe sur le thème du handicap, de la formation continue des assistants maternels et l'accueil des familles vulnérables.

Lors de la participation de la puéricultrice et du cadre paramédical du service de PMI, aux réunions des réseaux des EAJE (présence des directeurs des établissements et de la responsable du Pôle Territoire de la CAF), des échanges ont eu lieu sur la mise à disposition de places réservées aux familles vulnérables, thème qui sera travaillé dans le cadre du Schéma Départemental des Services aux Familles, les puéricultrices et médecins de PMI veillant à inscrire l'inclusion des enfants porteurs de handicap dans chacun des contrats.

Les chiffres de l'action :

- Financement
Montant total du projet : 54 000 €
Aides publique État : Plan de lutte contre la Pauvreté 27 000 €
- Bénéficiaires
950 assistants maternels et personnels des EAJE.

Accompagnement des femmes enceintes ou en sortie de maternité sans hébergement

Présentation de l'action (objectifs, acteurs, contenu, modalités) :

Les femmes sortant de maternité sans solution d'hébergement constituent un public particulièrement vulnérable qui nécessite un accompagnement spécifique. Les enjeux identifiés sont :

- Un facteur de risque médical supplémentaire : retard à la prise en charge de la grossesse, rupture dans le suivi, comorbidité...
- Une typologie familiale spécifique : la prise en charge d'une femme en pré ou post natalité et de son enfant ne permet pas l'accès à certaines structures d'hébergement classiques. De plus, l'éventuelle prise en charge des conjoints et / ou fratries nécessite une certaine modularité de l'hébergement d'accueil.

Sur le département du Gers, aucun dispositif spécifique n'existait pour l'hébergement de femmes vulnérables, enceintes ou venant d'accoucher hormis la Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille mais pour des femmes dans le cadre de la protection de l'enfance. À la naissance du bébé, un accueil provisoire pouvait être proposé, privant la femme de toute possibilité immédiate d'exercer son rôle de mère. Cette situation concerne, en moyenne, 4 femmes par an, en situation de pré ou post natalité.

Dans le cadre de cette action, un logement de type 2 et un logement de type 3, en diffus sur un même bâtiment situé sur la ville d'Auch ont été sélectionnés. L'association REGAR mobilise en complément toutes les ressources sanitaires de proximité nécessaires pour chaque personne accueillie : centres de santé, médecins, sages-femmes, centres médico-psychologiques (CMP). Le suivi sanitaire s'effectue avec les structures de proximité (PMI, PASS, hôpital, centre de santé, libéraux) et pourront se décliner à domicile si nécessaire (visites de la PMI, d'une sage-femme libérale, soins infirmiers ambulatoires).

Pour ce qui concerne la PMI, les services du Conseil départemental travaillent déjà en lien étroit avec l'association REGAR dans le cadre des différents dispositifs qu'elle déploie sur le territoire. Il convient de faciliter l'orientation des personnes accueillies vers les professionnels de la PMI pour le suivi prénatal et postnatal ainsi que le suivi de l'enfant. Les différents outils de la PMI sont connus (suivi de la grossesse par les sages-femmes, entretien prénatal précoce, préparation à la naissance, visite post-natale par l'infirmière puéricultrice, suivi de la santé de l'enfant ainsi que du lien mère-enfant...). Dans le cadre de l'ouverture de ces places d'hébergement, le conseil départemental a proposé de formaliser les modalités de partenariat et de coordination entre l'association REGAR et les services de la PMI en particulier et plus largement de travailler à une convention de partenariat entre les différents services des deux entités.

Il s'agit également de soutenir un accompagnement social voire de prendre le relais soit au titre de la protection de l'enfance soit dans le droit commun au-delà du délai des six mois.

Les chiffres de l'action :

- Financement /an
Montant total du projet : 98 400 €
Aides publique Etat : Plan de lutte contre la Pauvreté 20 000 € Conseil départemental 20 000 € - Financement DIHAL 58 400 €
- Bénéficiaires
Les femmes, sans solution d'hébergement, qui sont enceintes ou sortantes de maternité –